



Info exploitation 2013 / 4

Prescriptions fixées pour l'utilisation de l'hypromat A respecter impérativement

Position n° 1

Eau chaude avec savon



Lavage :

- des carrosseries
- des bâches
- des châssis
- du matériel

Position n° 2

Eau froide



Rinçage :

- des carrosseries
- des bâches
- des châssis
- du matériel
- du local

Position n° 3

Eau froide déminéralisée et filtrée par osmose



Séchant / Lustrant :

Utilisation exclusive pour le
rinçage de finition

- des carrosseries
- des vitres
- des bâches de remorque

Appliquer par aspersion régulière